

*Initiatives ministérielles*

**M. Wilson (Etobicoke-Centre):** Monsieur le Président, je répondrai de la même façon qu'auparavant. Toute taxe à la consommation, ce qu'est une taxe de vente, que ce soit une taxe de vente fédérale au niveau de la fabrication ou une taxe de vente provinciale au niveau du détail ou la taxe sur les produits et services, toute taxe à la consommation, dis-je, est payée par les consommateurs. Ceux-ci sont des particuliers.

**Une voix:** Est-elle régressive?

**M. Wilson (Etobicoke-Centre):** Le député pose une autre question: est-elle régressive? Je réponds au député que la taxe de vente actuelle est régressive. Je pense que nous sommes d'accord là-dessus.

Avec le crédit pour TPS qui, après la réforme de la taxe de vente, fera en sorte que les Canadiens à faible revenu paieront moins en pourcentage de leur revenu que ceux qui ont de gros revenus, le régime fiscal est progressif. Ce n'est pas le cas aujourd'hui et ce n'était pas le cas non plus lorsque nous sommes arrivés au pouvoir en 1984.

Nous agissons ainsi parce que nous voulons rendre le régime fiscal plus équitable, notamment pour les personnes à moyen et à faible revenu. Comme je l'ai déjà dit, 84 p. 100 des personnes âgées et des familles monoparentales paieront moins de taxe de vente qu'auparavant, compte tenu des effets de la TPS.

**M. Fontana:** Monsieur le Président, au Canada, le prix moyen d'une maison neuve devrait atteindre 151 900 dollars en 1990. Cela signifie qu'une famille type aura besoin d'un revenu annuel d'environ 65 000 dollars ou plus pour réaliser le rêve de tous les Canadiens, celui de posséder une maison. Cependant, en 1988, le revenu familial moyen ne s'élevait qu'à 46 185 dollars. On voit donc que le revenu et le salaire des familles devront augmenter de 41 p. 100 d'ici la fin de l'année pour que la famille canadienne type puisse s'acheter une maison.

Je voudrais poser au ministre la question suivante: ces données illustrent bien la crise du logement qui ne cesse de s'intensifier au Canada, alors pourquoi le gouvernement fédéral, au lieu de régler ce problème, y contribue-t-il en proposant une TPS de 7 p. 100 et en offrant des ristournes insuffisantes à l'achat d'une habitation?

**M. Wilson (Etobicoke-Centre):** Monsieur le Président, permettez-moi d'expliquer pour la gouverne du député comment fonctionne la ristourne. La taxe sur une maison neuve, et je voudrais ici bien me faire comprendre parce que le chef de l'opposition et le chef du Nouveau Parti démocratique ont donné l'impression qu'une taxe de 7 p.

100 serait appliquée à la totalité du prix de la maison sans tenir compte de la ristourne.

Comme il y aura une ristourne, il faut calculer 7 p. 100 moins la ristourne de 2,5 p. 100, ce qui donne un pourcentage net de 4,5 p. 100. Nous sommes tous d'accord. Il me semble que le député fait signe que oui.

Actuellement, une taxe soit de 13,5 p. 100, soit de 9 p. 100, est appliquée aux matériaux de construction, aux matériaux de plomberie, aux fenêtres, aux tapis, au papier peint, à énormément d'articles qui entrent dans la construction et l'aménagement d'une maison neuve. Le taux réel d'imposition, par rapport au prix total du logement, varie entre 3 et 4,5 p. 100 selon le lieu de construction. À London, dans la localité du député, le taux s'établit à 3,5 ou 3,75 p. 100.

C'est donc dire que l'incidence de cette taxe sur le prix d'une maison sera nulle ou pourra atteindre jusqu'à 1,5 p. 100, comme dans la région métropolitaine de Toronto. En offrant la ristourne de 2,5 p. 100, nous avons réussi, je crois, à régler le problème qui préoccupait le député, tout comme moi d'ailleurs, et à annuler toutes les répercussions qu'il aurait pu avoir sur le marché du logement. Je crois que nous avons fait preuve de beaucoup d'efficacité pour régler ce problème.

**M. Fontana:** Monsieur le Président, le ministre le sait bien, l'actuelle taxe sur les ventes des fabricants ne frappe ni les terrains ni les maisons. Il vient d'admettre que même si on applique sa formule compliquée et qu'on donne des ristournes et tout le reste, les prix des maisons qui sont déjà trop élevés subiront une augmentation qui pourrait atteindre jusqu'à 2 p. 100 partout au Canada.

Maintenant qu'il a admis que les prix des maisons neuves augmenteront d'au moins 2 p. 100, l'industrie dit que sa politique va faire augmenter le prix des maisons existantes de 2 à 3 p. 100. Comment le ministre pense-t-il avoir atténué la difficulté pour les Canadiens de trouver des maisons à prix abordable en en faisant augmenter le prix d'encore 2 p. 100 même après les ristournes?

**M. Wilson (Etobicoke-Centre):** Monsieur le Président, le député, tout comme son chef, déforme encore les faits. Il vient d'affirmer que j'ai dit 2 p. 100. Je n'ai pas dit ça. J'ai dit que les prix pourraient augmenter de 1,5 p. 100, mais ils pourraient aussi ne pas augmenter du tout. Dans certaines localités, ils n'augmenteront pas du tout. Nous avons certains cas où le coût global d'une maison diminuera légèrement en réalité.

J'ai entendu aujourd'hui cette déformation de la part du Parti libéral, et aussi au sujet du champ d'application de la taxe. Le chef de l'opposition a dit qu'elle s'appliquera à l'éducation. C'est faux. Elle ne s'appliquera pas à